



Communiqué de presse - Mardi 6 mars 2018

La Ville de Paris a appris que du fait d'un problème informatique dans le système mis en place par la Chambre des Notaires de Paris pour traiter les candidatures dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer Paris 2 », certaines manifestations d'intérêt n'ont pas été prises en compte.

La Chambre des notaires a transmis les informations suivantes à la Ville de Paris : « La Chambre des Notaires de Paris a identifié le 1er mars 2018 que six manifestations d'intérêt qui avaient été déposées et validées en temps utile dans la Dataroom de l'appel à projets « Réinventer Paris 2 », dont nous sommes les gestionnaires, n'avaient pas été communiquées à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris et en conséquence n'ont pu être étudiées par les comités de sélection ». Cette anomalie concerne exclusivement les sites « Ancien Poste de transformation Enedis dit 'Nation 1' » et « Réservoirs de Passy ».

Pour ces deux sites, l'analyse des candidatures sera reprise pour assurer la régularité de la procédure et le respect de l'égalité de traitement des candidats. Les comités de sélection se réuniront à nouveau prochainement pour ces deux sites.

La Ville de Paris tient, aux côtés de la Chambre des Notaires de Paris, à adresser toutes ses excuses aux candidats concernés.

**Contact presse :** [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61